

NÉGOCIATION ACCORD HANDICAP

Des avancées importantes



Depuis le 24 septembre 2024, les négociations sur le nouvel accord handicap se sont déroulées dans un climat tendu.

Face à une direction inflexible, qui s'est contentée de reconduire l'ancien accord sans répondre aux revendications des organisations syndicales, la CGT a pris l'initiative de créer une intersyndicale pour peser davantage dans les discussions.

Malgré les obstacles, notre mobilisation a permis d'arracher des avancées significatives pour les salariés en situation de handicap.

La signature de cet accord permet de préserver les acquis et éviter un retour en arrière!



Ce qui a motivé la signature de la CGT :

- → 4 % d'embauches en CDI (contre 3,4 % initialement proposés) pour la durée de l'accord 2025-2027.
- ➡ Maintien du budget handicap à 27,2 millions d'euros malgré la baisse des effectifs en situation de handicap.
- Sanctuarisation du budget recherche sur l'accessibilité numérique, qui aurait été menacé sans signature.
- → Allègement des conditions d'accès au TPSH : 10 ans d'ancienneté requis au lieu de 15 ans et 8 mois travaillés la première année (contre 12 mois dans le TPS classique).
- Maintien des commissions TPSH.
- ➡ Mise en place d'un référentiel immobilier améliorant l'accessibilité des nouveaux projets (avec suivi rigoureux).
- Nomination d'un référent accessibilité sur chaque projet immobilier.
- → Amélioration de l'organisation interne pour une meilleure prise en charge des salariés en situation de handicap.
- **⇒** Aide et accompagnement spécifique pour les salariés handisports de haut niveau.
- Possibilité d'une aide financière à une association lors de la déclaration RQTH.

Un accord imparfait, mais essentiel!

La CGT a dénoncé un manque d'ambition, notamment sur le recrutement en CDI et l'accompagnement des salariés en situation de handicap.

Fort des avancées obtenues, l'entreprise a les moyens de faire bien mieux !

La bataille continue!

La CGT est déjà à l'œuvre pour réclamer

- 100 embauches en CDI (ce qui aurait représenté 5 % des recrutements).
- ▶ Le renforcement de la revue du personnel en situation de handicap afin d'assurer un meilleur accompagnement dans leur parcours professionnel et leurs perspectives de promotion.
- Un minimum d'embauches par bande pour garantir une meilleure répartition.
- Une répartition claire et transparente du budget dans l'accord.
- Un budget spécifique pour le repositionnement salarial des salariés en situation de handicap.
- ➡ Une véritable modularité du TPSH, seuls les salariés obtenant une RQTH après 2026 pourront en bénéficier.
- → Une prime d'entrée dans le TPSH, et non un engagement oral d'étudier chaque cas individuellement.
- → Un référentiel immobilier non contraignant sur le long terme, promis seulement pour le premier semestre 2025.



Restons unis et mobilisés pour défendre nos droits et exiger des mesures à la hauteur des enjeux !

Ne laissons pas la direction décider seule de l'avenir des travailleurs en situation de handicap!

Ensemble, nous pouvons faire bouger les lignes!

Rejoignez la CGT et engagez-vous pour faire valoir vos droits!

Site: www.cgt-fapt.fr Mail: fede@cgt-fapt.fr



